

Publié dans le n°52, décembre 2021 des Échos d'ECOFOR

Par Paul Bresteaux, AgroParisTech

Une foncière solidaire pourrait-elle participer à la préservation de la biodiversité des forêts françaises ?

Commandée par le GIP ECOFOR, et encadrée par deux enseignantes-chercheuses issues d'AgroParisTech et de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), une étude menée entre mai et octobre 2021 s'est penchée sur la faisabilité d'une « foncière solidaire forestière » à l'échelle de la France métropolitaine. Elle s'est pour cela inspirée du modèle des foncières solidaires existantes dans d'autres secteurs, comme Habitat et Humanisme, qui lutte contre le mal-logement, ou Terre de liens, qui promeut l'agriculture biologique et paysanne. Appuyé sur un examen poussé de leurs modèles économiques d'une part, et de la réglementation applicable à l'univers forestier d'autre part, l'étude a conclu qu'il était possible, sous certaines conditions, de créer une foncière solidaire dans le domaine de la forêt. Au regard du diagnostic par ailleurs mené sur le marché foncier forestier et ses acteurs, et au prisme d'enjeux de conservation bien explicités, elle en appelle également à soutenir les nombreuses initiatives qui participent déjà à la préservation de la biodiversité forestière française.

Dans un contexte où l'érosion de la biodiversité est un sujet de plus en plus à l'ordre du jour, les commanditaires du projet ont vu dans le dispositif de foncière solidaire une potentielle réponse aux problèmes que cette érosion pose pour les sociétés humaines. Une foncière solidaire peut être définie comme une structure abstraite, dont la forme concrète peut varier, mais qui fonctionne selon une logique bien précise : l'acquisition de foncier, grâce à de l'argent mobilisé auprès des citoyens ou des structures de la finance solidaire, en vue d'y mener des projets non lucratifs à forte utilité sociale et environnementale. Un tel dispositif, en vue de répondre à des objectifs de conservation, est intéressant à plusieurs égards : son impact sera potentiellement important, l'acquisition de foncier étant un des moyens les plus efficaces pour atteindre des objectifs de préservation de la biodiversité, qui plus est dans un pays où le droit de propriété est considéré comme une sorte de « méta-institution » ; en mobilisant les circuits financiers citoyens et solidaires – toujours plus actifs avec le temps, notons-le – il constitue une solution pertinente au besoin de financer un service d'intérêt général dans un contexte global de retrait de l'État.

En l'état actuel de la réglementation, un dispositif de ce type pourrait être mis en place dans le secteur forestier. A l'instar des foncières d'Habitat et Humanisme ou de Terre de liens, une foncière solidaire forestière gagnerait à naître sous la forme d'une société en commandite par actions (SCA), forme juridique qui permet d'assurer que soit respectée sur le long terme la mission environnementale et sociale poursuivie au moment de sa création. Elle pourrait être couplée à un réseau d'associations et à un fonds de dotation, lesquels participeraient, financièrement mais pas seulement, à l'acquisition de forêts et au développement de projets en faveur de la biodiversité. Afin de financer les activités de conservation, par nature non rentables, il est possible d'imaginer faire appel à des financeurs issus du secteur privé. Le modèle de Reforest'Action, qui fait l'intermédiaire entre des projets de reforestation ou de création de forêts et des entreprises qui débloquent des fonds sans attente de retour sur investissement, apparaît à ce titre intéressant, même s'il est encore marqué par quelques lacunes. Si un tel projet peut *a priori* être mené à bien, se pose désormais la question de la ou des personnes qui le porteront. Or, un savant mélange de compétences scientifiques et financières, de liens sociaux entretenus avec les acteurs de la forêt française, ou encore de légitimité politique, semble être requis.

Mais le travail de recherche mené ne s'est pas arrêté à la simple faisabilité d'une foncière solidaire forestière. Grâce notamment à la tenue d'un grand nombre d'entretiens, c'est tout un diagnostic du marché foncier forestier et de ses acteurs qui a été mené, avec pour objectif d'en dégager les lignes structurantes, les logiques rationnelles et les potentiels conflits à l'œuvre. C'est ce qu'a permis la

mobilisation de l'Analyse stratégique pour la gestion environnementale (ASGE), cadre théorique qui s'ancre dans les sciences de gestion et qui, focalisé en premier lieu sur la performance environnementale, se veut un guide pour la réflexion et pour l'action.

Le diagnostic mené a ainsi révélé l'existence de deux grandes catégories d'investisseurs sur le marché foncier forestier, dont les stratégies ont été analysées au prisme des grands enjeux de conservation en forêt. La première est celle des « institutionnels », acteurs historiques qui perçoivent la forêt essentiellement comme un actif financier, ce qui les pousse à mettre l'accent sur la fonction de production des forêts, souvent au détriment de la biodiversité. En réaction à cette première catégorie d'investisseurs, se sont mis en place depuis quelques années un certain nombre de « groupements forestiers écologiques et citoyens », dont le fonctionnement et l'esprit sont très proches d'une « foncière solidaire forestière » telle qu'elle a été imaginée au cours de ce travail de recherche. Plus petites, ancrées dans les territoires, ces structures placent la question écologique au cœur de leur action, en cherchant non seulement à montrer qu'une sylviculture suivant les cycles naturels de la forêt peut être rentable, mais aussi à mettre en œuvre une gestion qui ne soit pas tournée seulement vers la fonction de production des forêts. Nombreuses d'entre elles sont encore récentes, et gagneraient à être accompagnées sur les enjeux de biodiversité auxquels elles cherchent à répondre. C'est la raison pour laquelle, en conclusion de l'étude, est prônée la mise en place d'une « coopérative de moyens », sous la forme juridique d'un groupement d'intérêt économique, dont l'objectif serait en premier lieu de créer une synergie entre acteurs de la gestion forestière, acteurs de la recherche et acteurs publics. Des sujets aussi essentiels que la recherche sur les liens entre biodiversité et services écosystémiques, la mise en place d'une fiscalité forestière plus favorable à la biodiversité, l'expérimentation de mécanismes de paiements pour services écosystémiques ou d'obligations réelles environnementales, pourront alors être poussés plus en avant.